

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-09-391

Objet : Election de la Commission d'appel d'offres du PETR

Séance du 16 septembre 2020

Date de convocation : 7 septembre 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 55 (37 titulaires, 18 suppléants)

Membres votants présents : 37 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3 (dont 1 délivrée à un titulaire)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 40

Le quorum est atteint : 39/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 16 septembre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Julien Cohen-Solal, Patrick Bénézech, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Pascale Fortunat-Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Léccia, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron.

Procurations : Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Farouk Moussa, Jean-Paul Franc à André Mégias.

Suppléants avec voix délibérative : Farouk Moussa, André Mégias.

Suppléants sans voix délibérative : Nathalie Gros-Chareyre, Pascale Bouillevaux-Breard, Jean-Claude Campos, Arnaud Fourel, Alain Reboul, Bernard Jullien, Véronique Vautrin, Angélique Rouressol, Yaëlle Bécard, Bernard Crozes, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Adrien Ruy, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marc Larroque.

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson.

Pour le Conseil de développement : Claude Constant, Sylvain Dheilly, Robert Lefort.

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien Topie, Jean Denat, Ivan Couderc, Michel Debouverie, Jean Pierre Berthet.

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Il est nécessaire de procéder à la création d'une commission d'appel d'offres du PETR Vidourle Camargue à caractère permanent.

La commission doit être composée du Président du PETR (membre de droit), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est proposé d'élire au sein du Comité syndical un représentant de chaque communauté de communes (la présidence mise à part) et 2 représentants titulaires de la CC Rhône Vistre Vidourle (EPCI la plus peuplée du PETR) pour pourvoir aux 5 sièges titulaires ; un représentant de chaque communauté de

communes et 2 représentants suppléants de la CC Petite Camargue (seconde EPCI la plus peuplée) pour pourvoir aux 5 sièges de suppléants.

Titulaires	Suppléants
le Président du Syndicat Mixte	
un représentant de la CCTC	un représentant de la CCTC
un représentant de la CCPC	un représentant de la CCPC
un représentant de la CCRVV	un représentant de la CCPC
un représentant de la CCRVV	un représentant de la CCRVV
un représentant de la CCPS	un représentant de la CCPS

Sont candidats : M. Thierry Féline, M. André Brundu, M. Thierry Agnel, M. Philippe Gras, M. Alain Théron, Mme Marielle Népoty, M. André Mégias, Mme Mylène Cayzac, M. Patrick Bénézech, M. François Granier.

Sont élus à l'unanimité et dans l'ordre suivant :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre Martinez Président du Syndicat Mixte	
Thierry Féline	Marielle Népoty
André Brundu	André Mégias
Thierry Agnel	Mylène Cayzac
Philippe Gras	Patrick Bénézech
Alain Théron	François Granier

Il est proposé au Comité Syndical :

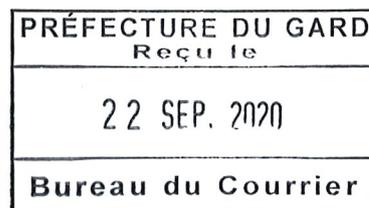
- **d'approuver**, conformément à l'article 1411-5 du CGCT, la liste des candidatures proposées,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

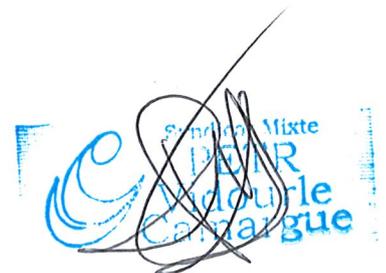
Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 22.09.20
- Sa publication le : 22.09.20
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier